

N°DBCA-2019-065

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATIONS DU TALEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 12 septembre 2019, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 29 août 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
- *le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
- *la délibération 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires au sein de la filière sapeur-pompier

- 1 poste de commandant transformé en poste de capitaine ;
- 2 postes de lieutenants hors classe transformés en postes de capitaines ;
- 6 postes de lieutenants 2ème classe transformés en postes de lieutenants 1ère classe ;
- 1 poste de lieutenant 1ère classe transformé en poste de lieutenant hors classe ;
- 5 postes de sergents transformés en postes de caporaux ;
- 2 postes d'adjudants transformés en postes de caporaux ;
- 1 poste de caporal transformé en poste de sapeur ;

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Acheteur(euse), cadre d'emplois des rédacteurs, au sein du groupement finances et commande publique ;

- Assistant(e) administratif(ve), adjoint administratif à adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au sein du pôle programmation et soutien techniques ;
- Médecin, cadre d'emplois des médecins de sapeur-pompiers professionnels, au sein du pôle santé et bien-être ;
- Acheteur(euse), cadre d'emplois des rédacteurs, au sein du groupement finances et commande publique ;
- Monteur(euse) d'opérations programmiste, technicien principal de 2^{ème} classe à ingénieur, au sein du groupement immobilier ;
- Chef(fe) de service maintenance immobilière, technicien principal 1^{ère} classe à ingénieur au sein du groupement immobilier ;
- Chef de service technique Ouest, technicien principal de 1^{ère} classe à ingénieur, au sein du groupement technique et logistique ;
- Adjoint(e) chef(fe) de service mission aide au pilotage et info-valorisation, technicien principal de 2^{ème} classe à technicien principal de 1^{ère} classe, au sein du groupement Pilotage, évaluation, prospective et systèmes d'informations ;
- Chargé(e) de la gestion immobilière, cadre d'emplois des techniciens, au sein du groupement immobilier ;
- Technicien(ne) hygiène et sécurité, agent de maîtrise principal à technicien principal de 2^{ème} classe, au sein du pôle santé et bien-être ;
- Référent(e) cellule administration générale, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à rédacteur principal de 2^{ème} classe, au sein du pôle juridique ;
- Opérateur(trice) matériels roulants technique Ouest, adjoint technique à agent de maîtrise, au sein du groupement technique et logistique ;
- Opérateur(trice) matériels roulants technique Sud, adjoint technique à agent de maîtrise, au sein du groupement technique et logistique ;
- Logisticien(ne) formation, adjoint technique à agent de maîtrise, au sein du groupement formations et activités sportives ;
- Electromécanicien(ne) Sud, adjoint technique principal de 2^{ème} classe à agent de maîtrise, au sein du groupement technique et logistique ;
- Menuisier(ère), adjoint technique à agent de maîtrise, au sein du groupement technique et logistique ;
- Mécanicien(ne) Sud, adjoint technique à agent de maîtrise, au sein du groupement technique et logistique ;
- Mécanicien(ne) Ouest, adjoint technique à agent de maîtrise, au sein du groupement technique et logistique ;

- Gestionnaire cellule accident – retraite – longue maladie, cadre d’emplois des adjoints administratifs, au sein du groupement des ressources humaines ;
- Assistant(e) administratif(ve) Dieppe et CIS de proximité, adjoint administratif à adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au sein du groupement territorial Est.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d’administration adoptent à l’unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190912-DBCA-2019-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2019

Affichage : 13/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Le président du conseil d’administration,

André GAUTIER

